

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 2005

AMENDEMENT

présenté par
M. Verny, M. Allegret-Pilot, Mme Mansouri et M. Trébuchet

ARTICLE 6

À l'alinéa 17, substituer au mot :

« jours »,

le mot :

« semaines ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le délai.